

scillitique laudanisé, des résultats dont nous avons eu maintes fois l'occasion de constater l'exactitude (1).

La scille, comme la digitale, peut, employée topiquement, produire une diurèse abondante. L'association de la teinture de scille à celle de digitale, à parties égales, est le mode d'emploi le plus habituel de la scille. Les simples frictions ou l'application à l'aide de la spongio-piline conviennent très-bien pour cet emploi topique. La teinture de scille et de digitale réussit très-souvent à provoquer une diurèse évacuatrice, non-seulement dans l'ascite et l'anasarque, mais encore dans les épanchements circonscrits dans de petites cavités, la tunique vaginale et l'articulation du genou, par exemple, ainsi que Coudray en a cité des exemples remarquables.

Nous ne ferons qu'indiquer, au nombre des agents diurétiques spécifiques, l'urée, qui, introduite dans la matière médicale par Ségalas, est d'un usage peu répandu. On sait que cette substance, comme certains alcaloïdes, la quinine par exemple, passe inaltérée dans les urines et en augmente l'abondance. Elle s'emploie à l'état d'urée ou de nitrate. Dans ces derniers temps, le professeur Mauthner a recommandé l'urée comme diurétique dans l'hydropisie scarlatineuse des enfants (2).

Les deux faits qu'il cite à l'appui de sa méthode ont de la valeur et justifient de nouveaux essais.

L'azotate d'urée (3) a une action diurétique analogue à celle

(1) 541. Ce vin se prépare de la manière suivante : on prend un demi-litre de vin blanc sec ordinaire ; on fait macérer à froid, pendant douze heures, dans ce vin blanc, 8 gram. de poudre de scille fraîchement pulvérisée ; au bout de ce temps, on filtre ce vin blanc, ou bien on le passe à travers un linge fin, et on ajoute 60 gouttes de laudanum de Sydenham. On commence par deux cuillerées à bouche par jour, une le matin à jeun, l'autre le soir, trois heures après avoir mangé. Chaque cuillerée doit être prise dans un verre d'eau, pure ou sucrée. Si le médicament est bien supporté par l'estomac, on peut, au bout de quelques jours, en élever la dose à trois et quatre cuillerées par jour. Ordinairement l'effet diurétique commence à se produire dès le second ou le troisième jour. Chez les individus dont l'estomac est irritable, on peut réduire la poudre à 4 gram. (*Du Traitement de l'hydropisie et de l'anasarque par les préparations de scille. Avantages de la combinaison du laudanum avec le vin scillitique*, in *Bullet. de therap.*, 1847, t. XXXIII, p. 97.) C'est là une formule excellente et dont nous ne saurions trop recommander l'emploi.

(2) 542. Il prescrit ce médicament à la dose de 10 centigr., mêlé à du sucre en poudre et séparé en six doses, que l'on administre à deux heures d'intervalle.

(3) 543. L'azotate d'urée se donne aux doses de 20 centigr. à 1 gram.

de l'azotate de potasse et peut être employé dans les mêmes cas. Kingdon l'a recommandé particulièrement dans les hydropisies symptomatiques des maladies du cœur et des reins.

III. — Les propriétés diurétiques de la *cantharide* méritent plus de crédit ; cependant ce médicament est rarement employé dans le but d'augmenter les urines. On y recourt de préférence, comme nous le verrons plus tard, quand il s'agit d'exercer sur le rein lui-même ou sur ses voies d'excrétion une action modificatrice. La teinture alcoolique [71] à des doses progressivement croissantes, de 2 à 10 gouttes, constitue la forme d'administration la plus habituelle. J'y ai eu recours très-souvent, avec avantage, dans la forme chronique de la maladie de Bright, et il m'a semblé qu'elle présentait, dans cette affection, plus d'avantages que les autres diurétiques.

IV. — Le *jaborandi* aurait aussi, au nombre de ses propriétés hypercriniques, celles d'augmenter les urines. Gubler a constaté que les sujets soumis à l'action du jaborandi avaient, le lendemain, une diurèse abondante ; il en a conclu que cette action était due à de petites doses de jaborandi non encore éliminées, et il a formulé le conseil de donner, à titre de diurétique, le jaborandi à petites doses. (*Société de therap.*, séance du 11 novembre 1874.) Ici, bien entendu, l'infusion doit être donnée froide.

V. — Terminons, enfin, cette énumération, qu'il nous eût été difficile de rendre plus courte, en indiquant les propriétés diurétiques de trois plantes, propriétés qui, du domaine de l'empirisme vulgaire, sont passées dans celui de la thérapeutique et paraissent devoir y rester : nous voulons parler de la reine des prés, ou spirée ulmaire, et de son principe actif, l'acide salicyleux, des sommités de genêt et de l'avoine.

1° C'est à Tessier (de Lyon) que revient le mérite d'avoir constaté l'utilité de la *spirée ulmaire* comme diurétique et d'en avoir généralisé l'usage (4).

2° La décoction des sommités fleuries du *genêt* a une action

(4) 544. La formule employée par ce médecin est celle d'un curé des environs de Lyon : 10 à 30 gram. de sommités d'ulmaire sont infusés dans un litre d'eau, et le malade boit cette tisane par verrées. Un médecin belge, le docteur Hannon, a préconisé, au lieu de cette formule, l'emploi, à la dose de 20 à 30 gouttes, d'une *teinture alcoolique d'acide salicyleux* au 8°.

diurétique marquée. Rayer l'a expérimentée avec quelque succès dans la néphrite albumineuse (1).

3° Une *décoction d'avoine* préparée avec 2 poignées d'avoine ordinaire bouillie dans 3 litres d'eau, jusqu'à réduction à 2 litres, constitue un moyen préconisé par un médecin belge, Thémont, et dont nous avons fréquemment constaté l'utilité. Le caryopse de l'avoine renferme entre l'épisperme et l'amande un principe aromatique très-fragrant, qui se rapproche un peu de celui de la vanille. C'est probablement à lui qu'il faut rapporter cette action excitatrice spéciale qui se révèle chez les chevaux d'une manière marquée; c'est à lui aussi, sans doute, qu'est due la propriété diurétique que nous signalons.

4° Je citerai, enfin, la tisane de pédoncules ou *queues de cerise*, qui jouit de la propriété diurétique (2).

Tels sont les moyens, très-diversifiés, très-nombreux, auxquels on peut avoir recours pour obtenir la diurèse; s'il est important de les isoler pour l'étude, il est, au contraire, très-avantageux de les grouper pour la pratique; et, quelque peu partisan que nous soyons des formules compliquées, nous reconnaissons cependant volontiers que quelques diurétiques complexes produisent plus sûrement la diurèse que les substances séparées qui entrent dans leur composition. Nous ne ferons qu'indiquer en note celles qui nous semblent avoir le plus de valeur pratique (3).

(1) 545. Elle se prépare avec 15 ou 20 gram. de la plante pour 500 gr. d'eau.

Les pharmacopées anglaises renferment deux formules de *décoction de genêt composée*, qu'il est utile de connaître. La première se compose de sommités fraîches de genêt, baies de genièvre et racine de pissenlit, 15 gram. de chacune, bouillis dans 750 gram. d'eau, qu'on réduit à 500; la seconde remplace la racine de pissenlit par une quantité égale de crème de tartre. Ces tisanes diurétiques se donnent à des doses de 3 ou 4 verres par jour.

(2) 546. Cette tisane se prépare par décoction avec 30 gram. de queues de cerise par litre. Cazin conseille, avec raison, de les laisser macérer au préalable ou même de les contuser.

(3) 547. 1° Potion avec 10 à 15 gouttes d'alcoolé de scille, d'alcoolé de digitale et d'alcoolé de semences de colchique (au quart).

2° *Potion diurétique* du Codex: oxymel scillitique, 15 gram.; alcool nitrique, 2 gram.; hydrolat d'hysopé, 100 gram.; hydrolat de menthe poivrée, 30 gram.

3° *Pilules de Dupuy*, contenant chacune 5 centigr. de poudre de scille, 5 centigr. de poudre de digitale, 5 centigr. d'asa fœtida, 5 centigr. d'extrait de ményanthe. Doses: 1 à 4.

4° *Pilules scillitiques de Parmentier*, contenant 2 parties de savon médi-

On peut se servir aussi avec avantage des *vins diurétiques* constitués par l'association du jalap, de la scille et du nitrate de potasse.

Ces derniers ont été formulés par le Père Debreyne sous les noms de *vins diurétiques majeur et mineur* (1); leur efficacité a été constatée par un grand nombre de cliniciens, notamment par Cruveilhier, et nous en avons nous-même obtenu de si bons résultats, que nous croyons devoir entrer dans quelques détails sur le mode d'administration de ces médicaments, formés par l'association de plusieurs des médicaments indiqués plus haut.

On le voit, la thérapeutique est en possession d'un grand nombre de moyens propres à produire la diurèse; mais cette indication est d'une telle importance, elle est posée dans un si grand nombre de maladies, que le praticien ne saurait avoir trop de ressources à sa disposition pour la remplir. D'ailleurs, ici, richesse n'indique pas superfluité, et l'assuétude, les idiosyncrasies, les intolérances, sont si souvent des pierres d'achoppement à l'établissement d'une diurèse durable, qu'on ne saurait avoir trop de moyens à sa disposition pour les combiner ou les remplacer au besoin les uns par les autres.

Les indications de provoquer la diurèse sont excessivement nombreuses, et la haute importance physiologique d'une sécrétion urinaire normale, aussi bien que la facilité avec laquelle cette fonction ressent le contre-coup de presque toutes les ma-

cial et 1 partie de chacune des substances suivantes: gomme ammoniac, scille, nitrate de potasse. Ces pilules sont du poids de 20 centigr. On en donne 2 à 6 par jour.

(1) 548. Le *vin diurétique majeur* est obtenu par la macération, durant vingt-quatre heures, de 8 gram. de scille concassée, 8 gram. de jalap concassé et de 18 gram. de nitre dans 1 litre de vin blanc. On en donne 3 cuillerées à bouche par jour, une le matin, l'autre à midi, l'autre le soir, deux heures avant les repas. Au bout de deux jours on porte la dose à 6 cuillerées en trois fois, et deux jours après à 9 cuillerées également en trois doses. On règle, du reste, ces quantités d'après la tolérance de l'estomac et l'effet obtenu. Les évacuations alvines ne doivent pas dépasser 7 à 8 par jour.

Le *vin diurétique mineur* s'obtient par une macération de vingt-quatre heures, dans 1 litre de vin blanc, de 12 gram. de nitrate de potasse, de 60 gram., de baies de genièvre. On en fait prendre un verre par jour en trois doses, un tiers le matin, un tiers à midi, un tiers le soir, avec la précaution de mettre au moins une heure entre les repas et l'administration du médicament.